Nations Unies S/2012/656



# Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2012

Original : français

## Lettre datée du 13 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous informer des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont le mandat expire le 30 août 2012. Depuis son inauguration officielle en mars 2011 et l'entrée en fonctions, en juin 2011, de mon Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Abou Moussa, le Bureau régional a contribué à nos efforts en faveur de la paix et la sécurité dans la sous-région. Le Bureau régional a suivi de près l'évolution de la situation dans la sous-région et a fait des comptes rendus et soumis des rapports périodiques au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité, dans la déclaration de son président en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21), m'a prié de coordonner et d'élaborer, par l'intermédiaire du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, une stratégie régionale visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux concernés. De plus, dans la déclaration de son président en date du 29 juin 2012 (S/PRST/2012/18), le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction l'élaboration de la stratégie et demandé instamment au Bureau régional de soutenir son application. Par ailleurs, dans sa résolution 2039 (2012), le Conseil m'a prié d'aider, par l'intermédiaire du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, les États et les organisations sous-régionales à convoquer un sommet conjoint des États du golfe de Guinée pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie.

Avec la prolongation de son mandat, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en plus de ses actions pour lutter contre la LRA et la piraterie dans le golfe de Guinée, continuera notamment de :

a) Coopérer avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et d'autres partenaires clefs et, le cas échéant, soutenir leurs efforts pour promouvoir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique centrale;

b) Exercer ses bons offices et s'acquitter, au nom du Secrétaire général, de fonctions spéciales dans les pays de la sous-région, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix;

12-46847 (F) 210812 210812






c) Renforcer les capacités du Département des affaires politiques à conseiller le Secrétaire général sur les questions de paix et de sécurité dans la sous-région;

d) Renforcer les liens entre les activités menées par les Nations Unies et d'autres partenaires dans la sous-région, en promouvant une démarche sous-régionale intégrée et en facilitant la coordination et l'échange d'informations, compte dûment tenu des mandats spécifiques des organismes du système des Nations Unies ainsi que des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui à la consolidation de la paix;

e) Tenir le Siège informé des événements nouveaux d'importance sous-régionale.

Par conséquent, je recommande que le mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale soit prorogé pour une période de 18 mois.

Je vous serais très obligé de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon